

PLU

Plan Local d'Urbanisme

APPROBATION DU PLU

Délibération du Conseil municipal du
19/06/2012

MODIFICATIONS, REVISIONS, MISES A JOUR, MISES EN COMPATIBILITE

- Modification n°1 : délibérations du CM du 12/09/2013 et du 28/02/2014
- Modification simplifiée n°1 : délibération du CM du 11/12/2014
- Déclaration de projet n°1 : délibération du CM du 10/03/2015
- Déclaration de projet n°2 : délibération du CM du 08/12/2015
- Modification simplifiée n°2 : délibération du CM du 08/12/2016
- Déclaration de projet n°3 : délibération du CC du 12 décembre 2017
- Modification n°2 : délibération du CC du 18/02/2020
- Modification n°3 : délibération du CC du 29/09/2022
- Modification n°4 :

ANNEXE : RUBRIQUE 2.5 DU FORMULAIRE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS (ARTICLES R.104-33 A R.104.37 DU CU)

DOCUMENTS GRAPHIQUES

MODIFICATION N°4 DU PLU D'ISSOIRE

Préambule

Le présent document constitue l'**annexe « documents graphiques »** exigée à la rubrique 2.5 du **formulaire d'examen au cas par cas** réalisé par la personne publique responsable en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme.

Cette demande d'examen au cas par cas concerne la procédure de modification n°4 du PLU d'Issoire.

Les documents graphiques ci-après matérialisent la localisation des principaux secteurs du territoire concernés par la demande d'examen au cas par cas, à savoir :

- Évolutions du zonage et des OAP en cohérence avec le projet d'Écoquartier de Fontchoma,
- Création d'un sous-secteur UFb Route de Perrier autorisant les serres agricoles,
- Réajustement du « linéaire de protection du commerce et des services » Boulevard Triozon Bayle,
- Création et mise à jour d'emplacements réservés.

Les autres objets de la modification, traitant de réajustements mineurs des dispositions du règlement écrit, ne peuvent faire l'objet d'une localisation.

Plan de situation du projet d'écoquartier de Fontchoma



Situation du secteur de Fontchoma avant et après la modification n°4 du PLU

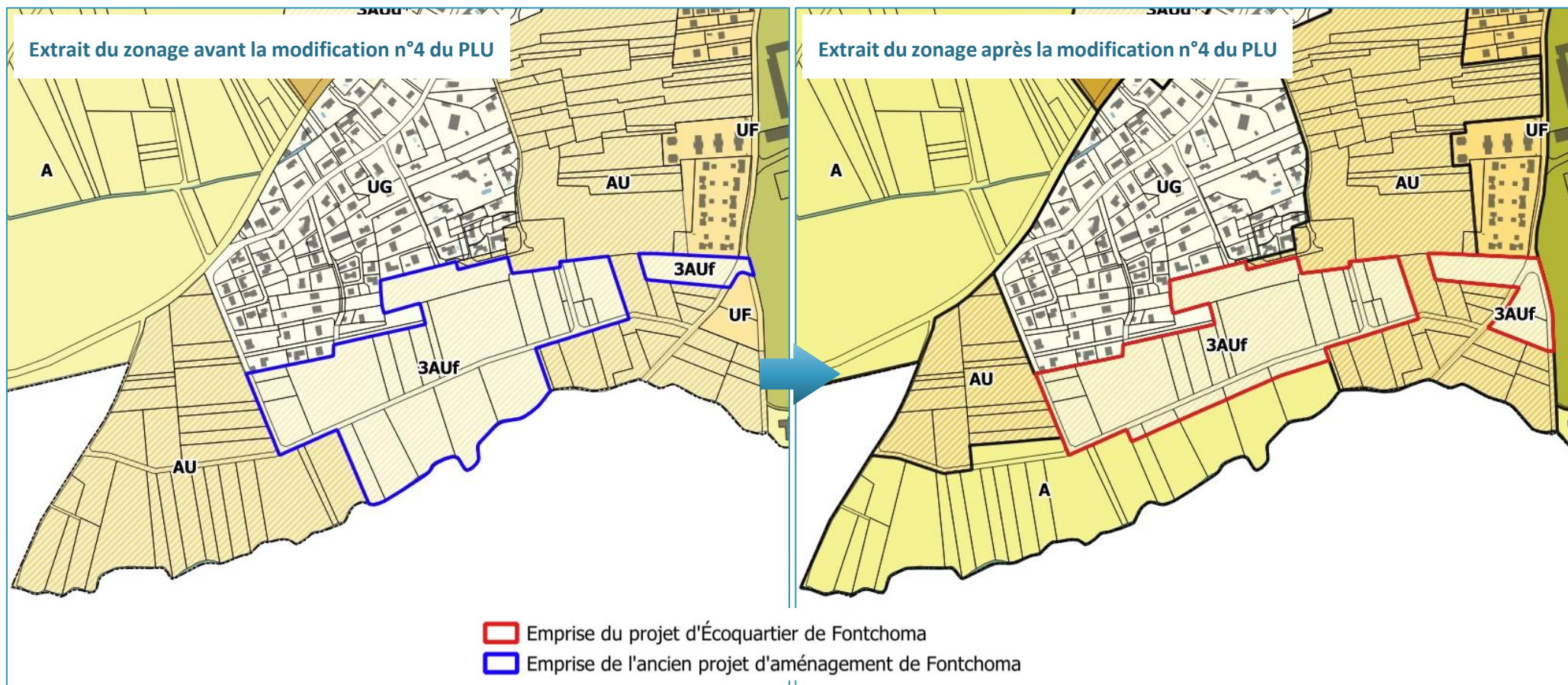


Schéma de principe d'aménagement de l'OAP applicable à la zone 3AUf de Fontchoma avant la modification n°4

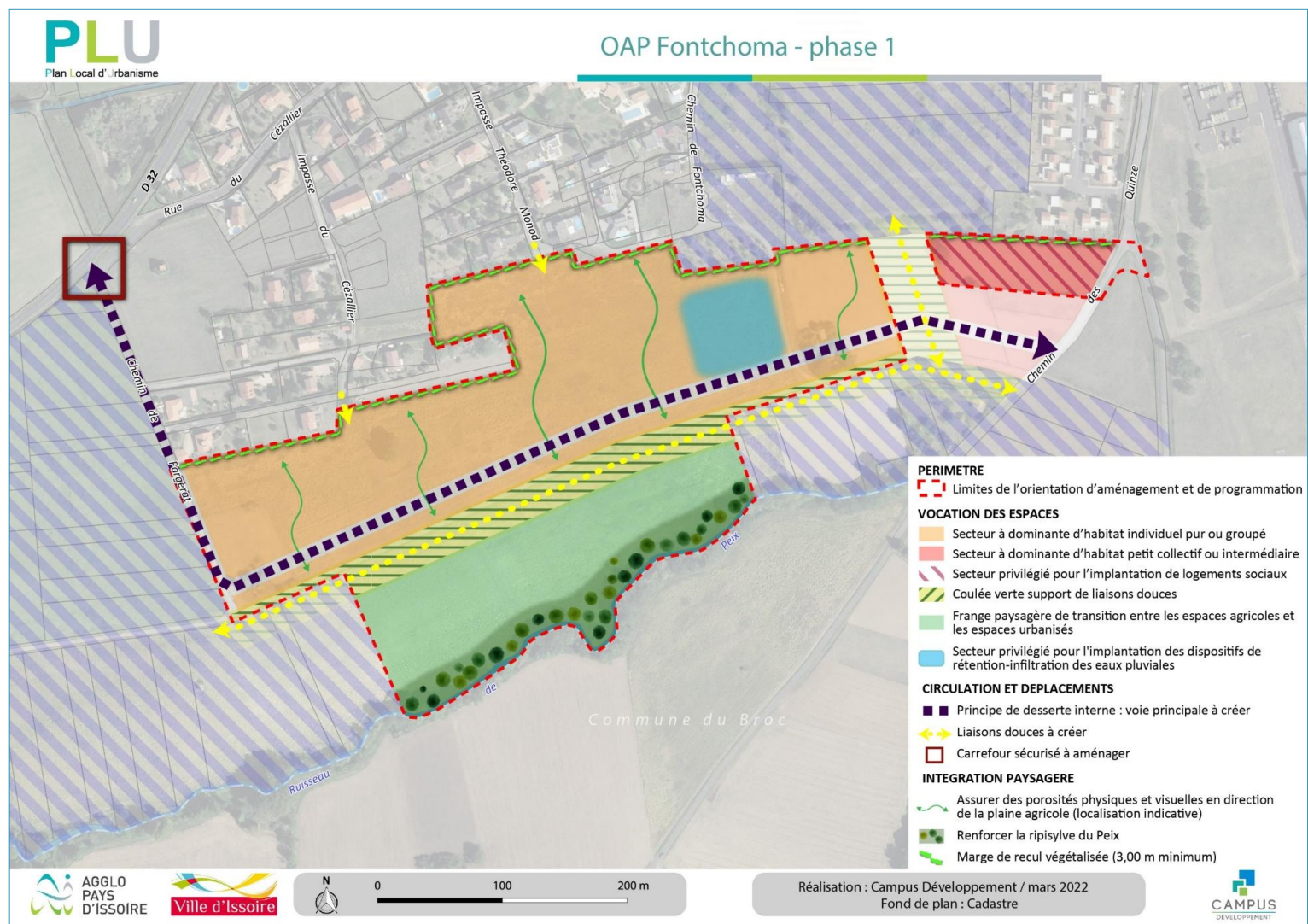
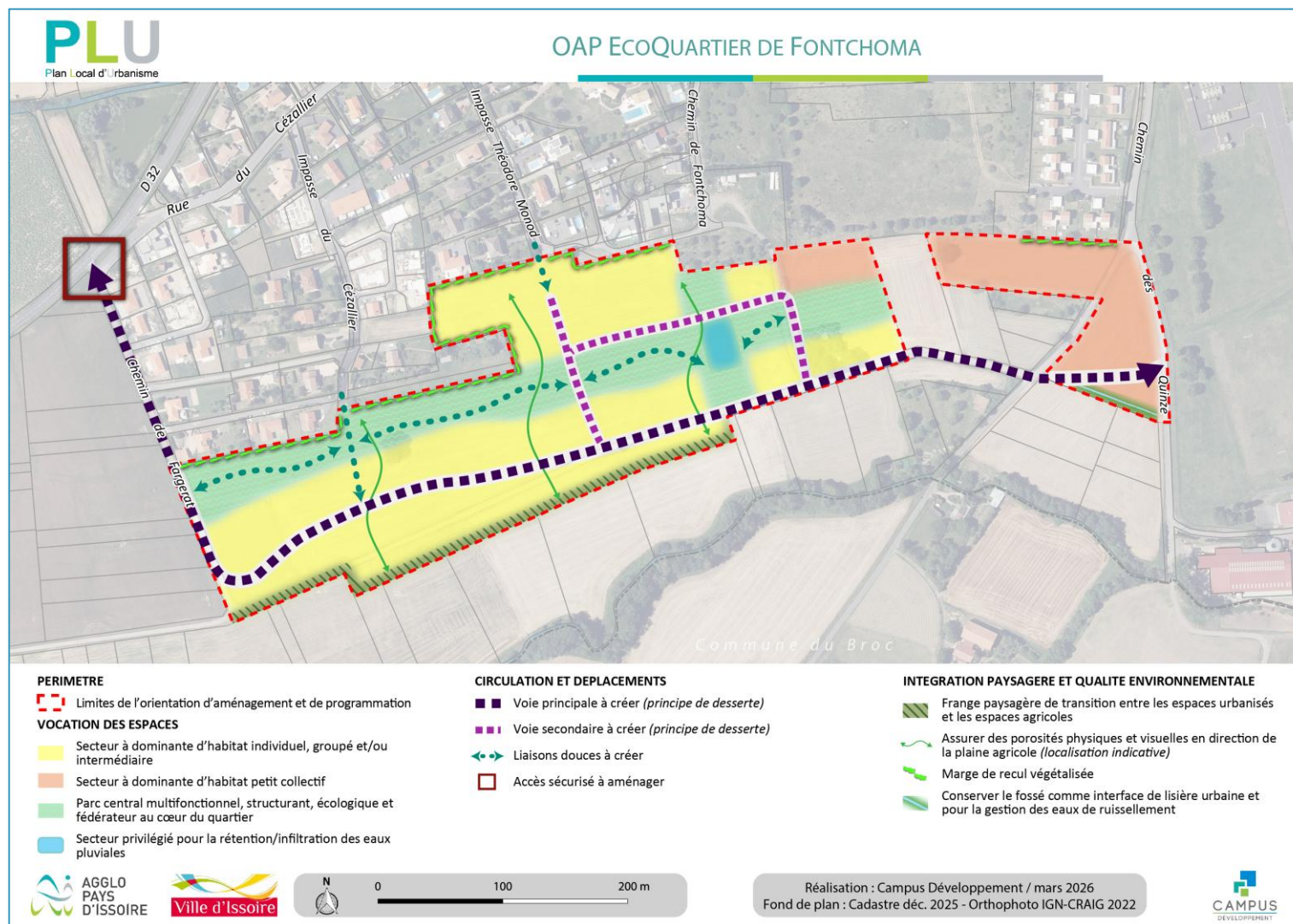
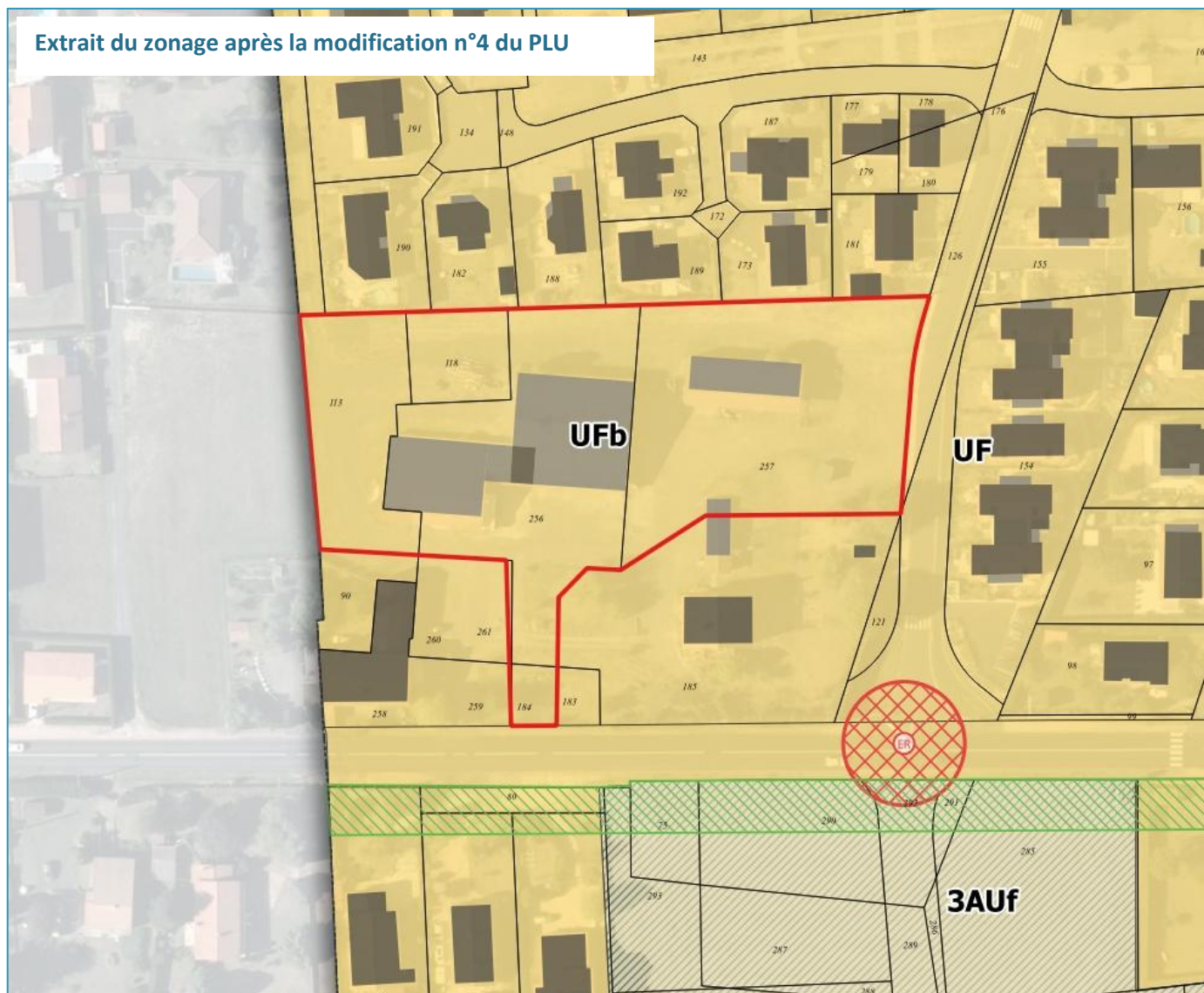


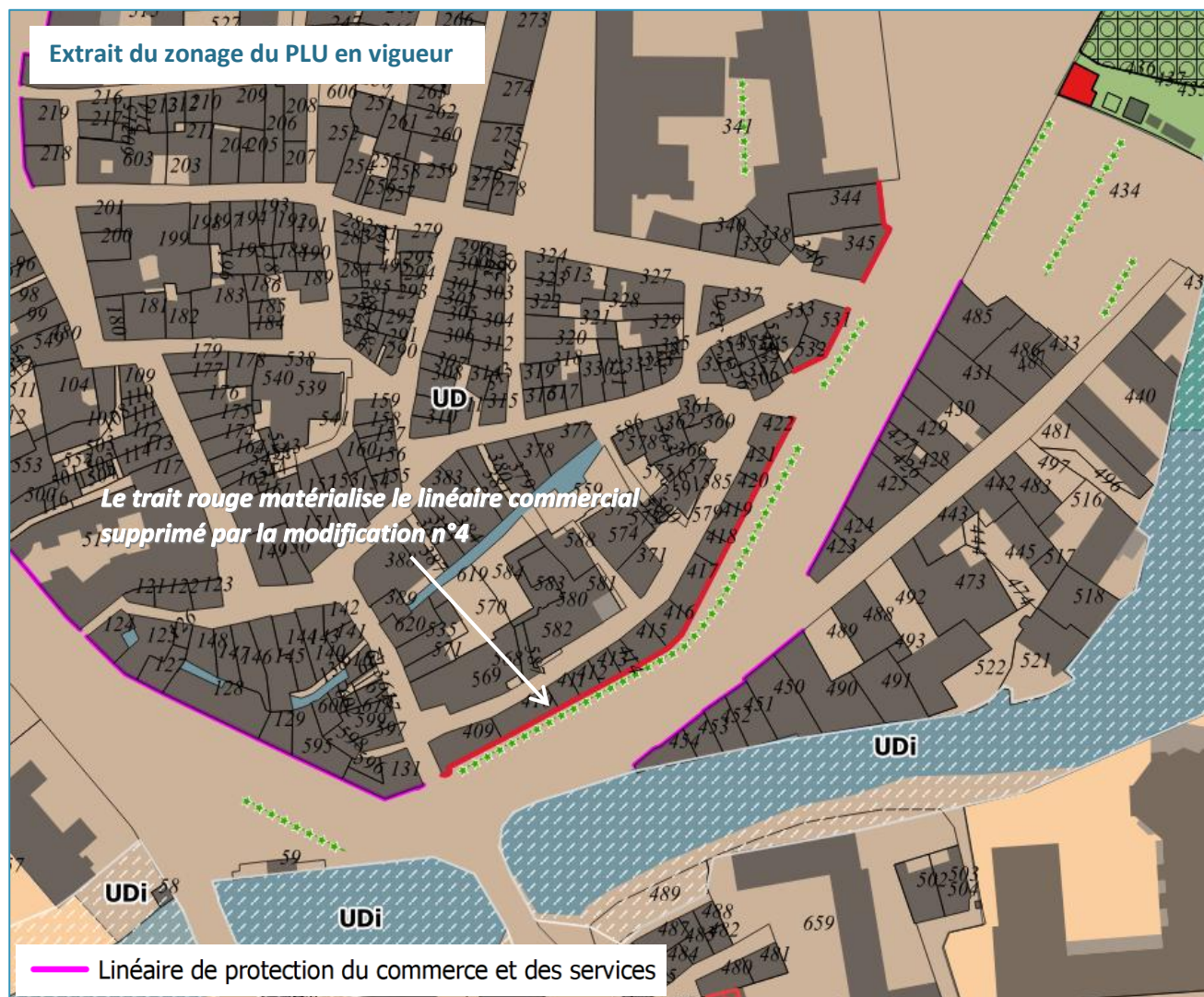
Schéma de principe d'aménagement de l'OAP applicable à la zone 3AUf de Fontchoma après la modification n°4



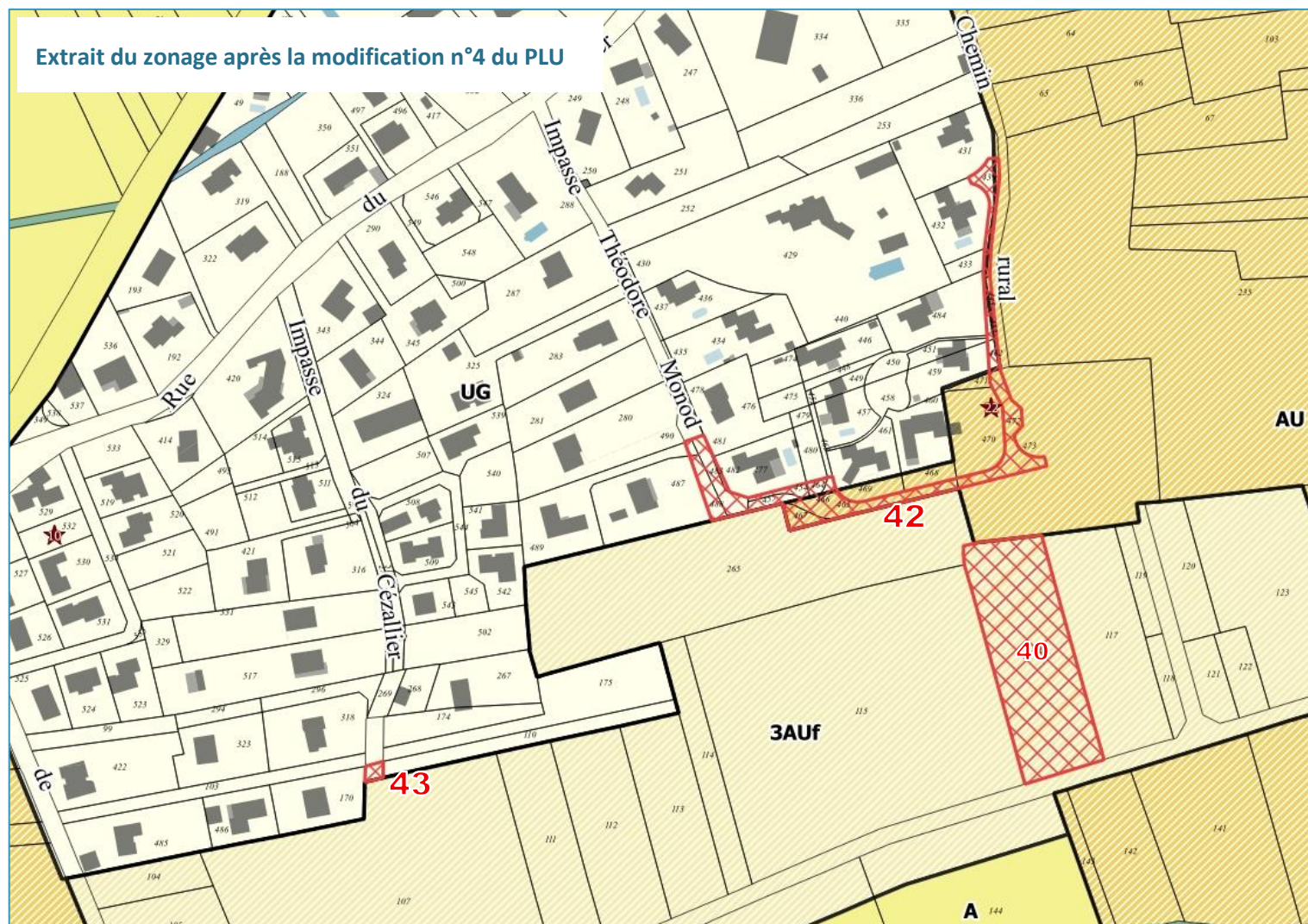
Situation de la zone urbaine mixte route de Perrier avec la création d'un sous-secteur UFb



Situation du « linéaire de protection du commerce et des services » ajusté par la modification n°4

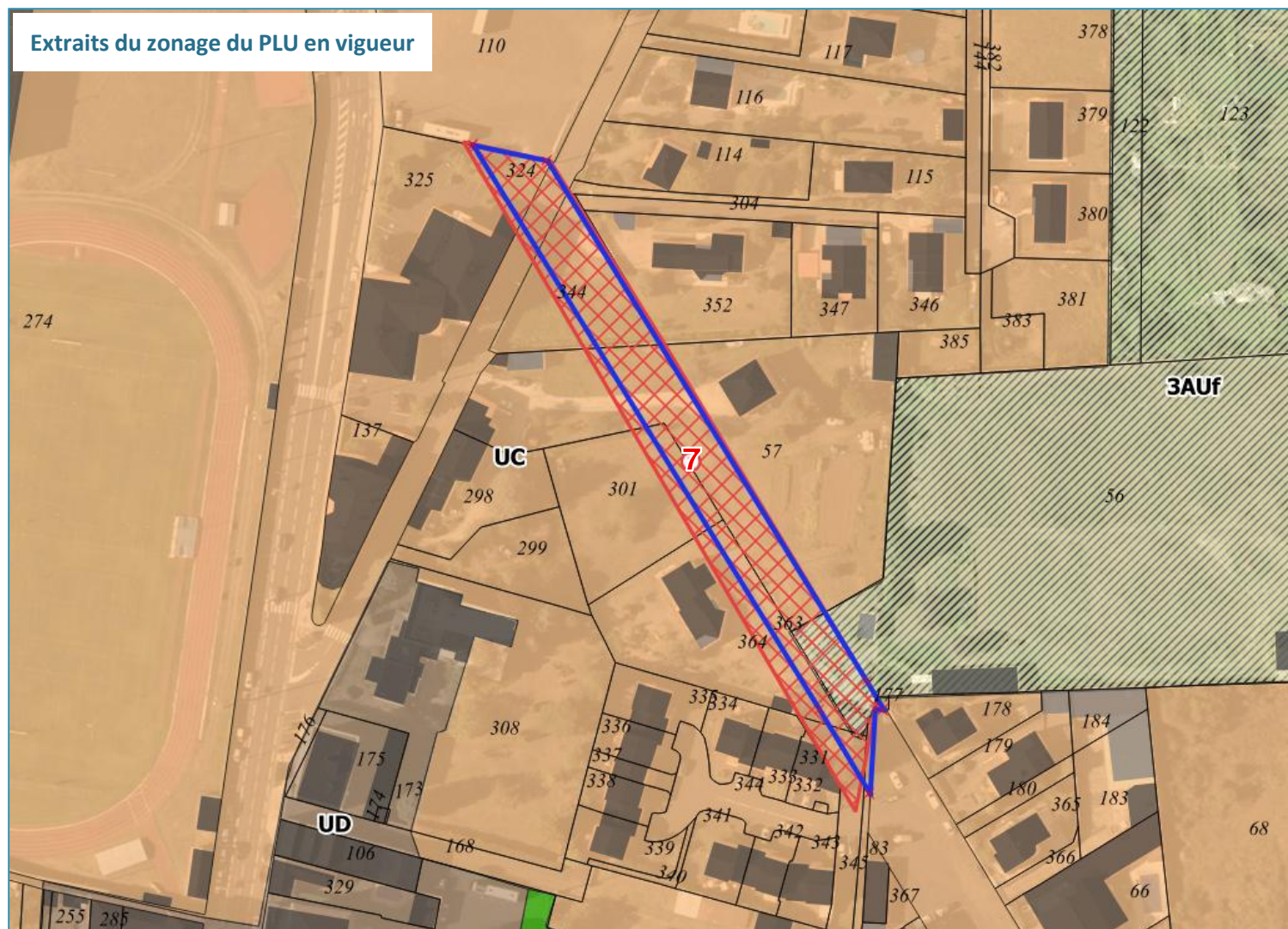


Création d'emplacements réservés (n°42 et 43) pour la création de liaisons douces dans le secteur de la rue du Cézallier

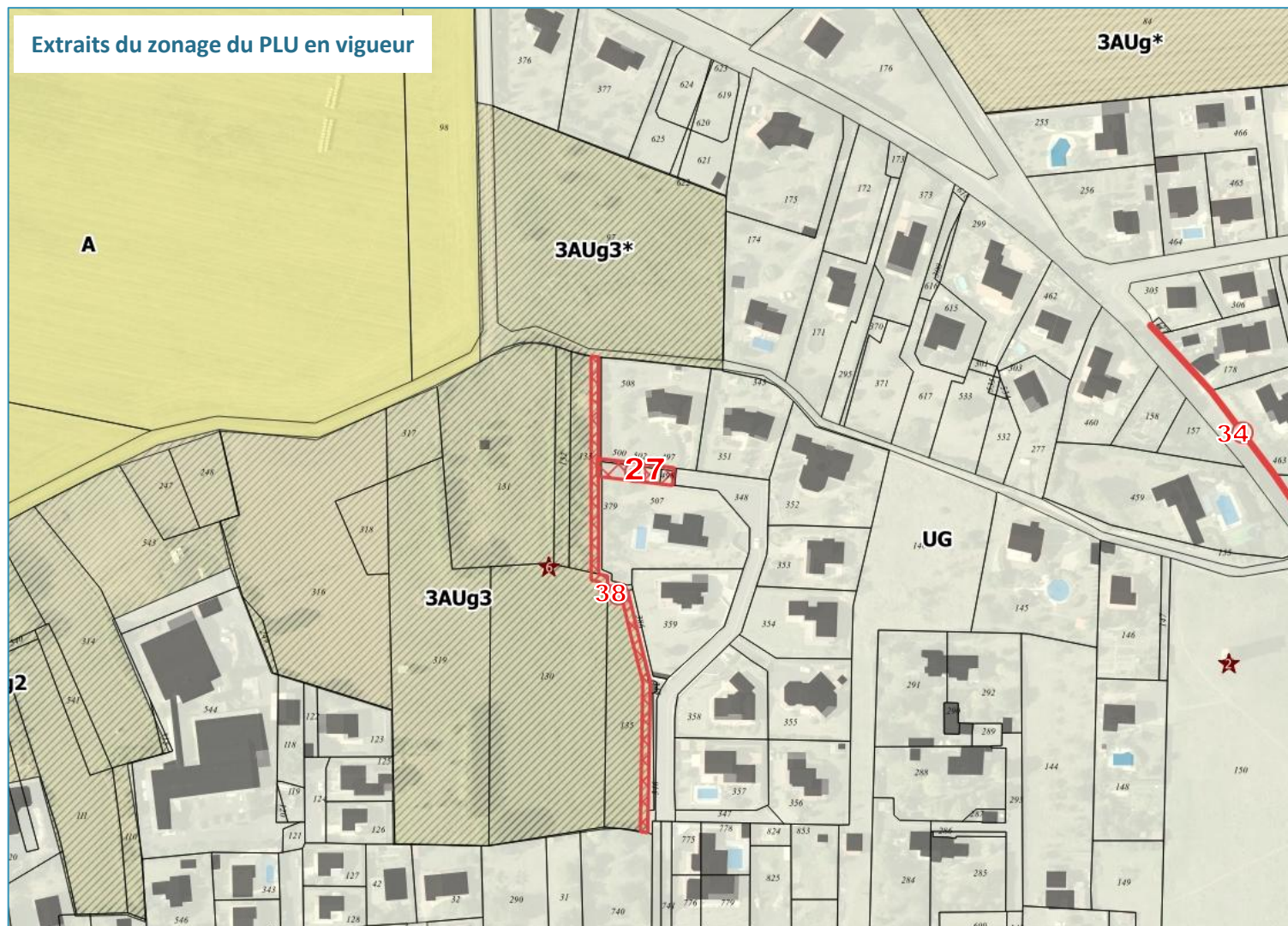


Correction de l'emprise de l'emplacement réservé n°7 et modification de sa destination

(Emprise corrigée en bleu sur l'extrait de zonage ci-dessous)



Modification de la destination de l'emplacement réservé n°27



Suppression de l'emplacement réservé n°4 en lien avec l'abandon d'un projet de création de carrefour giratoire au niveau de la route de Perrier (RD40)

